



**Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et
de circulation sur la Place des Vésignons**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu l'avis favorable des services préfectoraux émis le 24 septembre dernier relatif au dossier de sécurité,

Considérant la demande effectuée par Madame Perrine STICKER, pour « les amis du marché de Lewarde » tendant à obtenir l'autorisation d'organiser un marché dans le cadre des festivités de la Châtaigne le samedi 10 octobre 2026 de 9h30 à 13h sur la place des Vésignons,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules sur la place des Vésignons afin d'assurer la sécurité des personnes assistant à cet événement

Arrête

Article 1^{er} :

Le stationnement et la circulation des véhicules en tous genres seront strictement interdits le samedi 10 octobre 2026 de 7h à 14h sur toute la place des Vésignons.

Article 2 :

Seuls seront autorisés à occuper le domaine public les commerçants inscrits pour le marché dont Madame Perrine STICKER détient la liste.

Article 3 :

Dans le but de préserver la sécurité et la tranquillité publique, l'accès au marché est :

- Interdit aux véhicules publicitaires, cortèges, vendeurs et distributeurs de journaux, de tracts de toute nature et de prospectus à caractère publicitaire, organisateurs de loterie, sous quelque forme que ce soit, quêtateurs et, d'une façon générale à toute personne exerçant ordinairement son activité sur la voie publique et sans relation avec les marchés de plein air,
- Subordonné à une autorisation municipale préalable, pour les musiciens, chanteurs, photographes et artistes ambulants.

Article 4 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 5 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des habitants de ladite place et des rues voisines par voies postale et d'affichage.

Article 6 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, et à Madame Perrine STICKER.

Fait à Lewarde, le 5 octobre 2026

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

